



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JANVIER 2018 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 28
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 33



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Nathalie RICHARD en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 10 novembre 2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 10 novembre 2017

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation



Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires (alinéa 3)
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance (alinéa 6),

Dans le cadre de cette délégation, **cinq décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DÉCISION N° 1 DU 8 DECEMBRE 2017
Exécutoire le 11 décembre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Tarifs publics
Année civile 2018

Cette décision tarifaire est disponible au service des Affaires Administratives ainsi que sur le site internet de la commune.

DÉCISION N° 2 DU 8 DECEMBRE 2017
Exécutoire le 12 décembre 2017

DIRECTION DES FINANCES

Budget principal : Programme d'emprunts 2017 – souscription d'un emprunt d'un montant de 1 800 000,00 € auprès du Crédit Mutuel

Caractéristiques de l'emprunt :

Le prêt est stipulé à taux fixe.

Durée : 15 ans

Montant : 1 800 000,00 €

Taux d'intérêt : 1,15000% l'an

Frais d'étude et d'enregistrement : 1 800,00 €

Frais de garantie : 0,00 €

Amortissement du prêt : échéances constantes ou capital constant

Les intérêts sont calculés sur une base 365 jours.

DÉCISION N° 3 DU 12 DECEMBRE 2017
Exécutoire le 15 décembre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située 63 avenue de la République au 2 janvier 2018

Désignation d'un locataire : Madame Marie-Agnès KREBS

Durée de la location : 3 ans.

Montant du loyer : 650,00 € mensuels



DÉCISION N° 4 DU 9 JANVIER 2018
Exécutoire le 12 janvier 2018

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

ASSURANCE – Contrat « véhicules à moteur » n° 090345 B

Avenant n° 5

Montant de l'avenant : 945,82 € (neuf cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes)

DÉCISION N° 5 DU 12 JANVIER 2018
Exécutoire le 15 janvier 2018

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable de trois box à la ferme de la Rabelais à partir du 1^{er} février 2018

Désignation d'un locataire : Association Mobil-ohm

Durée de la location : 1 an renouvelable deux fois

Location à titre gracieux

❖ **Adhésion de la commune au club des Villes Cyclables – Déplacements de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains**

A – Réunion à Paris le jeudi 18 janvier 2018 – Mandat spécial (régularisation)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, à titre de régularisation, pour son déplacement du jeudi 18 janvier 2018,
- 2) Précise que ce déplacement a donné lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement a fait l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

A – Réunion à Paris le jeudi 25 janvier 2018 – Mandat spécial

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour le déplacement du jeudi 25 janvier 2018,



- 2) Précise que ce déplacement pourra donner lieu à des dépenses diverses pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment la date de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Budget Primitif 2018 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement pour 2018 par anticipation – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de 1 581 068,75 € (dépenses d'équipement et travaux) et 800 000,00 € (remboursements temporaires d'emprunt), les dépenses relatives aux opérations énumérées ci-dessous,

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2018
Remboursements temporaires d'emprunts	800 000,00 €	16-16449-012
TOTAL	800 000,00 €	

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2018
Travaux de couverture Ferme de la Rablais	76 720,00 €	23-2313-RAB100-020
Travaux de réseaux site de la Rablais	25 000,00 €	21-21533-822
Mise en place de coffrets et tableaux électriques Place du marché	25 000,00 €	21-21533-822
TOTAL	126 720,00 €	

❖ **Logement – Convention tripartite entre la Métropole, le Nouveau Logis Centre Limousin et la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour la réservation de 11 logements supplémentaires dans le cadre du programme Villa Choisille**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention de réservation de 11 logements dont 7 PLUS et 4 PLAI,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer cette convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 5 décembre 2017 et le 11 janvier 2018**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 23 janvier 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 22 janvier 2018.

❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire**

A – Propreté urbaine – Convention de prestations de service pour l'enlèvement des graffitis, tags et autocollants

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise en application des dispositions combinées des articles L.5215-27 et L.5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la conclusion d'une convention de gestion entre Tours Métropole Val de Loire et la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'enlèvement des graffitis, tags, affiches et autocollants sur les ouvrages publics ou sur les façades de biens immobiliers visibles et accessibles de la voie publique,
- 2) Adopte la convention de gestion.

B – Compte rendu de la réunion du Conseil Métropolitain du lundi 18 décembre 2017

Madame LEMARIÉ signale que les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- Transfert des compétences à la Métropole et autorisation des transferts des contrats. Pour Saint-Cyr-sur-Loire, cela concerne la fourniture des produits de marquages routiers et revêtements spéciaux, l'exploitation de maintenance, l'installation d'éclairages publics, la signalisation tricolore, l'entretien des ouvrages et des réseaux d'assainissement, espaces verts, l'accompagnement de voiries,



- Conséquences sur les biens mobiliers et immobiliers des transferts de compétences des communes au 31 décembre 2016 de la transformation de Tour(s) Plus en Métropole :
Madame LEMARIÉ précise que ces biens appartenant aux communes nécessaires à l'exercice des compétences transférées à la Métropole font l'objet d'un transfert à titre gratuit un plus tard, après la date de la 1^{ère} réunion du Conseil Métropolitain.
- Création d'une régie à autonomie financière pour l'eau et l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018 et ayant pour objectif l'exploitation du service public de l'eau, de l'assainissement et des eaux usées. Cette régie porte le nom de « régie de l'eau et de l'assainissement Tours Métropole Val de Loire ».
- Développement économique : Présentation des délibérations portant sur les participations financières de Tours Métropole Val de Loire au développement des zones économiques.
- Lancement de la concertation préalable portant sur la réalisation d'un projet de mobilité dont l'objectif et les modalités de concertation concernent la deuxième ligne du tramway qui desservira les deux hôpitaux, création de parcs relais, extension du centre de maintenance et prolongement de la ligne A pour desservir l'aéroport, les grands équipements et les espaces en reconversion.
- Transfert des routes départementales à la Métropole à partir du 1^{er} janvier 2018.
- En projet : Festival du cirque du 28 au 30 septembre 2018.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 11 janvier 2018**

Les rapporteurs de cette commission n'ont rien de plus à ajouter. Tous les points traités lors de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - COMMUNICATION

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée à la Solidarité
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal Délégué à la Culture**

❖ **Culture – Mise à disposition de l'Escale les 6 février et 4 mai 2018 auprès de la compagnie du Chat Perché - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise **Monsieur François MILLIAT** en sa qualité de titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle, à signer la convention.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 22 janvier 2018**

Madame JABOT signale que lors de ce Conseil d'Administration, les points suivants ont été étudiés :



- Mise en place d'un atelier de chant-choral pour dix séances. **Madame JABOT** signale que cet atelier s'adresse aux séniors,
 - Vote de la participation du Centre Communal d'Action Sociale à la rencontre intergénérationnelle avec les usagers du Centre de Vie Sociale et de l'Ecole Municipale de Musique concernant le projet « Permis de reconstruire »,
 - Etude de quatre demandes de secours exceptionnels,
 - Goûter des séniors. **Madame JABOT** précise que tout s'est bien passé.
 - Mise en place de conférences dans le cadre de la quinzaine de la parentalité. La prochaine conférence se tiendra le 30 janvier 2018 à 20 h 00 à l'Escale, avec pour thème, « être parent aujourd'hui, l'évolution sociétale »,
 - Prochaine conférence de l'Université du Temps Libre le 25 janvier 2018 avec pour thème « les troubles bipolaires »
 - Prochaine séance avec ciné-off le 25 janvier 2018 avec la projection du film « Les Gardiennes ».
- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 9 janvier 2018**

Les rapporteurs de cette commission n'ont rien de plus à ajouter.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance

- ❖ **Enseignement – Convention d'accompagnement d'un enfant par l'IRECOV sur le temps scolaire au sein de l'école Roland Engerand**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

- ❖ **Petite Enfance – Fonctionnement du relais assistants maternels – Convention de partenariat, d'objectifs et de financement entre le Département d'Indre-et-Loire et la Commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.



Petite Enfance – Convention avec l'ADPEP 37 pour l'accueil du Ludobus au cours de l'année 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer la convention avec l'ADPEP 37 et tout document s'y rapportant.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 10 janvier 2018.

Tous les dossiers étudiés lors de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain,
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances, Président de la commission d'appel d'offres.

❖ Cession foncière – 16 rue Pierre de Coubertin – Cession de la parcelle BO n° 662 à la société L3T pour le projet OK BOX – Abrogation de la délibération du 4 juillet 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Abroge la délibération municipale en date du 4 juillet 2016, exécutoire le 7 juillet 2016, qui avait autorisé la cession par la Commune de la parcelle communale cadastrée section BO n° 662 (2.531m²) au profit de la société L3T.
- ❖ ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie – Travaux d'aménagement avenue André Ampère Ouest – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire, à savoir :

Lot 1 - Terrassements, voiries, assainissement, tranchées techniques, infrastructures télécom, éclairage public,
Société EIFFAGE ROUTE d'Esves sur Indre pour un montant de 196 903,80 € HT



Lot 2 - Réseau éclairage public – Société CITEOS de Joué-lès-Tours pour un montant de 13 893,80 € HT

Lot 3 - Espaces verts, clôtures, mobilier urbain et réseau arrosage – Société ID VERDE de Veigné pour un montant de 89 500,00 HT.

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Travaux d'aménagement – 2^{ème} tranche – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire, à savoir :

Lot n°1 - Terrassements, voiries, assainissement, tranchées techniques, infrastructures télécom, éclairage public et signalisation tricolore – Société COLAS de Mettray pour un montant de **2 362 435,00 HT** :

- Tranche ferme : 1 558 246,70 €
- Tranche optionnelle : 804 188,30 €

Lot n°2 - Réseau adduction eau potable – Société VEOLIA de Sorigny pour un montant de **98 636,50 € HT** :

- Tranche ferme : 56 734,50 €
- Tranche optionnelle : 41 902,00 €

Lot n°3 - Réseau d'arrosage – Société NEPTUNE ARROSAGE de Nantes pour un montant de **245 891,08 € HT** :

- Tranche ferme : 187 221,19 €
- Tranche optionnelle : 58 669,89 €

Lot n°4 - Réseau éclairage public et signalisation tricolore – Société EIFFAGE ENERGIE de Joué-lès-Tours pour un montant de **355 778,75 € HT** :

- Tranche ferme : 211 582,75 €
- Tranche optionnelle : 144 196,00 €

Lot n°5 - Espaces verts, clôtures et mobilier urbain – ID VERDE de Veigné pour un montant de **997 543,01 € HT** :

- Tranche ferme : 704 258,82 €
- Tranche optionnelle : 293 284,19 €

Lot n°6 - Fontainerie – Société NEPTUNE ARROSAGE de Nantes pour un montant de **576 170,50 € HT** :

- Tranche ferme uniquement : 576 170,50 €

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 8 janvier 2018**

Monsieur GILLOT souhaite intervenir sur les résultats de l'enquête publique concernant le futur Plan Local d'Urbanisme. L'avis du Commissaire Enquêteur a été reçu deux jours après la dernière commission d'Urbanisme, c'est pourquoi un compte rendu sera fait lors de la commission du mois de février.



Monsieur GILLOT tient toutefois à préciser que l'avis global est favorable, ce qui est important pour la ville de Saint-Cyr-sur-Loire. Il ajoute que bien entendu, des recommandations ont été faites, et il pense notamment à celles sur la suppression de trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des secteurs de la Gagnerie, du Louvre et du Vau Arda.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne le Vau Arda, après un long travail avec le Commissaire Enquêteur et l'Architecte des Bâtiments de France, la suppression de l'OAP a été obtenue, ce qui veut dire que le terrain devient inconstructible.

- ❖ Fourniture de carburants pour les besoins de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire – Appel d'offres ouvert – Lot n° 1 - Fourniture de carburants au moyen de cartes accréditatives – Avenant de transfert au marché 2015-22-1 – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cet avenant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la passation d'un avenant de transfert au profit de la société EDENRED FUEL CARD du marché 2015-22-1 fourniture de carburants au moyen de cartes accréditatives,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant de transfert ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Maire,



Philippe BRIAND.